
**CANADIAN BROADCAST STANDARDS COUNCIL
QUEBEC REGIONAL PANEL**

CHOI-FM re *Le monde parallèle de Jeff Fillion*

(CBSC Decision 02/03-0115)

Decided July 17, 2003

T. Rajan (Vice-Chair), B. Guérin, G. Moisan, R. Parent, and P. Tancred

THE FACTS

Le monde parallèle de Jeff Fillion airs on CHOI-FM (radio X, Sillery) weekdays from 6:00 am to 10:00 am. It is hosted by Jeff Fillion who, along with his co-hosts, discusses current events and pop culture with callers and guests.

On October 2, 2002, among other subjects, Fillion and his co-host talked about a recent court judgment in which Fillion's rival radio host André Arthur had been found responsible in damages for uttering defamatory statements against Premier Daniel Johnson (a detailed transcript of relevant portions of the dialogue can be found in Appendix A). Fillion commented on an interview on television the previous evening with another local competitive radio host, Jacques Tétrault, on the subject of the lawsuit. He played excerpts from that interview in which Tétrault had accused both Arthur and Fillion of making their living by telling half-truths and he alleged that they had stated that he, Tétrault, had AIDS. Fillion and his co-host responded to Tétrault's remarks at length. Among other things, Fillion noted that it is impossible for broadcast journalists and announcers to tell the *whole* truth with respect to every issue since there were always bound to be facts yet undiscovered. He sarcastically criticized Tétrault for saying as much, "as if he was Mr. Truth and every time he opened his mouth [...] it was the truth and he knew what he was talking about."

Fillion's criticisms of Tétrault became even harsher, as Fillion referred to him as a "conceited asshole" "that worthless piece of trash", a "loser", a "piece of vomit", a "shit

disturber” and a “tree with rotten roots”. Fillion expressed his disgust at being preached to “by someone who has lower morals than me” and suggested that Tétrault only did the television interview as a “ratings stunt” because Tétrault was “a poor communicator” who had lost most of his listeners. Fillion also claimed that Tétrault had only achieved success on the coattails of others, was only interested in young women and was known to leave important business meetings for frivolous personal reasons. In the same vein, Fillion stated his opinion that television news host Jean-Luc Mongrain had treated the Arthur court ruling report with sarcasm and called Mongrain a “shit disturber” as well.

In an unrelated pop culture segment later in the program, Fillion and his co-hosts discussed R&B singer Barry White who was then sick in hospital. Fillion indicated that he did not like the singer’s romantic, easy-listening style of music and snidely remarked that, although Quebec City’s Radio énergie team considered themselves “rockers”, their constant play of his songs revealed the contrary. Fillion concluded the conversation by calling Radio énergie and its employees a “bunch of faggots.”

It was these two segments of the October 2 broadcast that concerned a listener, who filed a complaint the following day (the full text of all correspondence can be found in Appendix B). The listener complained about the “totally gratuitous verbal aggressiveness towards hosts Jacques Tétrault and Jean-Luc Mongrain, Fillion’s disparaging comments on the journalistic profession (acknowledging that, like every body, he also used half-truths)”, as well as Fillion’s general treatment of individuals who disagree with his opinions. He also complained about the “derogatory remarks about gays he called “queers”

The broadcaster’s in-house lawyer responded to the complainant on November 5. With respect to the comments made about Tétrault and Mongrain, CHOI-FM’s representative indicated that broadcasters have a right to criticize public figures and to voice opinions on controversial subjects. In this case, he wrote, Fillion was exercising his right of reply to criticisms levelled against himself and colleague André Arthur by Tétrault and Mongrain. With respect to the complainant’s concerns about the program in general, CHOI-FM stated that the opinions expressed on the program were justifiable given the format and context of the comments, which sometimes involve humour, sarcasm, irony, caricature and exaggeration to stimulate public debate. It also noted that *Le monde de parallèle de Jeff Fillion* is an entertainment program rather than a public affairs show.

The complainant requested that his complaint be sent to the appropriate CBSC Panel for adjudication.

THE DECISION

The Quebec Regional Panel reviewed the matter under the following provisions of the Canadian Association of Broadcasters’ (CAB) *Code of Ethics*.

CAB Code of Ethics, Clause 2 – Human Rights

Recognizing that every person has the right to full and equal recognition and to enjoy certain fundamental rights and freedoms, broadcasters shall ensure that their programming contains no abusive or unduly discriminatory material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, marital status or physical or mental disability.

CAB Code of Ethics, Clause 6 – Full, Fair and Proper Presentation

It is recognized that the full, fair and proper presentation of news, opinion, comment and editorial is the prime and fundamental responsibility of each broadcaster. This principle shall apply to all radio and television programming, whether it relates to news, public affairs, magazine, talk, call-in, interview or other broadcasting formats in which news, opinion, comment or editorial may be expressed by broadcaster employees, their invited guests or callers.

CAB Code of Ethics, Clause 9 – Radio Broadcasting

Recognizing that radio is a local medium and, consequently, reflective of local community standards, programming broadcast on a local radio station shall take into consideration the generally recognized access to programming content available in the market, the demographic composition of the station's audience, and the station's format. Within this context, particular care shall be taken by radio broadcasters to ensure that programming on their stations does not contain:

- a) Gratuitous violence in any form, or otherwise sanction, promote or glamorize violence;
- b) Unduly sexually explicit material; and/or
- c) Unduly coarse and offensive language.

The Panel Adjudicators listened to a recording of the broadcast and reviewed all of the correspondence. The Quebec Regional Panel concludes that there is no breach of the human rights provision involving the use of the word "faggots", but that there are breaches of Clauses 6 and 9 with respect to the comments made about other broadcasting personalities.

Full, Fair and Proper Presentation

Private radio tends to be a very local medium, focussing on matters of relevance and importance to the community. Depending, of course, on the particular station format and market, the morning drive period often includes what we describe as talk shows, and frequently within that broad genre, the provocative opinions of an outspoken host. Talk shows are themselves a relatively recent creation and the most controversial of these tend to be a yet more recent phenomenon. At its best, talk radio is as close as populous

modern cities can hope to come to the ancient city-state open square expression of the divergent points of view that are the basis of democracy. At its worst, talk radio becomes a form of squabbling or a platform for a host seeking substance-less opportunities to grab attention and audience share. That it is entertainment is fair enough. When, however, it becomes shrill, brash, unpleasant, driven by nasty insults, without meaningful justification, it may overreach the broadcasters' own standards. While talk shows, particularly those of a true interactive nature, are rightfully regarded as a bastion of freedom of expression, the Canadian airwaves are not a free-for-all. The privileged right to bring such shows to air is not without its limitations. In *CHOM-FM and CILQ-FM re the Howard Stern Show* (CBSC Decisions 97/98-0001+ and 0015+, October 17 and 18, 1997), this Panel said,

Free speech without responsibility is not liberty; it is licence. The freedom to swing one's arm ends where it makes contact with one's neighbour's nose. The length of that arc is what the CBSC must determine from case to case.

After all, underlying such restrictions is the recognition that the airwaves are the property of the Canadian people. They are only made available to those licensees which satisfy the CRTC that they will exercise that licence responsibly and subject to the criteria and conditions established by the regulator. In *CFJP-TV (TQS) re "Quand l'amour est gai"* (CBSC Decision 94/95-0204, December 6, 1995), the Quebec Panel stated:

The Canadian Broadcast Standards Council has, on numerous occasions, confirmed its attitude regarding the principle of freedom of expression. It is hardly necessary to restate the importance of this principle to a democratic society; however, it may be useful for Canadians to remind themselves from time to time of the critical role played by radio and television broadcasters in the exercise of this freedom. After all, while the purity of the principle remains the same in small or large groups, the freedom to express cannot be as pervasive or influential exercised in a kaffeeklatsch or a street corner as across the public airwaves.

As a part of their responsibility, the vast majority of private broadcasters agree that they will respect a set of standards. In fact, some of the various private broadcasters' standards have been established since 1987 and modified from time to time, as recently as August 2002. The key is the *commitment* to standards, on the one hand, and the appreciation that the rules must evolve over time to reflect community standards and expectations, on the other.

There is, in a sense, a hand-in-glove relationship between the broadcasters and their audiences. Because the relationship is, in some senses, disproportionate (in the sense that the microphone and camera are powerful tools on the airwaves), broadcasters must be commensurately conscious of, and responsible to, the public they are licensed to serve. The CBSC has previously recognized that the world of talk radio is, from time to time, a "rough-and-tumble" world. The Quebec Panel can also readily acknowledge that there is some justification for Jacques Tétrault's comment that Quebec City has particularly aggressive radio. Whether in Quebec City or elsewhere, and depending on the style of the individual talk show host, there may be more or less detachment from a point-of-view

regarding the issues, and there may be more or less refinement or intellectual content. There should, however, always be overriding elements of civility, in the sense that any commentary must be full, fair and proper. This does not exclude the possibility of expressions of rivalry in referring to other points of view or other stations' hosts. It means, though, that any such comment cannot exceed the foregoing bounds.

In *CKTB-AM re the John Michael Show (Middle East Commentary)* (CBSC Decision 01/02-0651, June 7, 2002), the Ontario Panel made the point that "Skilled practitioners of the [talk radio] art must be deft, not brutal." The Quebec Panel considers that host Fillion was anything but deft. He was crude and offensive. He spouted ugly and generalized epithets, comprehensible only in their flailing nastiness and not because a serious listener might have actually understood what his competitor did, if anything, to merit criticism. Thus, for example, the Quebec Panel finds that "conceited asshole", "that worthless piece of trash", a "loser", a "piece of vomit", a "shit disturber" and a "tree with rotten roots" fall into this category, whereas focussed comments such as the accusation that Tétrault was "a poor communicator" who had lost most of his listeners are fair game.

Fillion demonstrated an utter lack of respect, not only for the competitive host, but also, more important, for the audience he *ought* to serve. The public interest is in no way served by such shallow grandstanding from the safe side of the microphone. As this Panel concluded in *CHOM-FM and CILQ-FM re the Howard Stern Show* (CBSC Decisions 97/98-0001+ and 0015+, October 17 and 18, 1997), "Every Canadian, regardless of nationality, is diminished by abusively discriminatory remarks which are aimed at *any* identifiable group. [...] It is clear that representatives of English and other linguistic groups have been as offended by the comments directed at *one* group of Canadians as the Francophone members of that group have been. That has also been as true of Canadians outside Quebec as Canadians inside Quebec." All audiences are diminished by the broadcast of unfair and improper material. In the analogous circumstances present in this case, CHOI-FM has aired comments that are contrary to the provisions of Clause 6 of the *CAB Code of Ethics*.

Coarse or Offensive Language

There is probably a tendency to consider coarse or offensive language as limited to swear words or those words referred to in English as "four-letter words". The Panel wishes, however, to make it clear that such words are not the only ones that qualify as coarse or offensive language under Clause 9 of the *CAB Code of Ethics*. In *Le Petit Robert*, "grossier" means, among other things, "qui est contraire aux bienséances, [...] cru, inconvenant, incorrect, [...] ordurier, [...] vulgaire" and "injurieux", "blessant, insultant, mortifiant, offensant, outrageant." Correspondingly, in the *Shorter Oxford English Dictionary*, "coarse" includes "rude, uncivil, vulgar" and "offensive", "hurtful, harmful, injurious". The Panel considers that the terms "hostie de prétentieux", "hostie de pas bon",

“un vomé” and “un chieur” all fall clearly within the ambit of either coarse or offensive language and that the broadcast of these terms by CHOI-FM constitutes a breach of Clause 9(c) of the *CAB Code of Ethics*.

Gay-related Comments

The host’s comments about the incompatibility of the style of Barry White’s music with Fillion’s perception of the musical mandate of Quebec and Montreal (where he worked as Programming Director) “rock” stations were, in accordance with his wont, flippant and insulting, but they do not amount to a breach of any Code provision. As in the Ontario Panel’s decision *CILQ-FM re The Howard Stern Show (Staff Insults)* (CBSC Decision 97/98-1223, February 3, 1999), the host used the English words “retard” and “retarded” to insult one of his own production staff with whom he was apparently extremely displeased in terms of an aspect of the production for that day’s show. Although the Ontario Regional Panel indicated that “the terms are generalizations which carry a negative connotation”, it found, in this case, that Stern’s remarks

[were] directed at an individual and [did] not attribute negative stereotypical characteristics to a defined minority group in such a manner as to amount to a breach of the human rights provision of the Code. Moreover, the references stand alone without any additional characterisation of the referenced group elsewhere in *that* show. The remarks did not mock or make fun of members of the handicapped group generically but rather attributed diminished mental capacity to an *unchallenged* individual.

The usage was similar here. Given that the insult “faggots” was hurled anonymously at radio stations and their unidentified staffs, the offensiveness was even more remote. There was no breach of any Code provision on this account.

Broadcaster Responsiveness

It is the practice of all CBSC Adjudicating Panels to assess the broadcaster’s responsiveness to the complainant. Although it is, of course, the case that the broadcaster need not agree with the complainant, it is expected that its representatives charged with replying to complaints will address the complainant’s concerns in a thorough and respectful manner. In the matter at hand, the broadcaster’s lawyer provided a detailed and pertinent response to the complainant. Nothing more could have been requested from the broadcaster on this occasion in this respect.

ANNOUNCEMENT OF THE DECISION

CHOI-FM is required to: 1) announce this decision, in the following terms, once during peak listening hours within three days following the release of this decision and once more within seven days following the release of this decision during the time period in which *Le monde parallèle de Jeff Fillion* is broadcast; 2) within the fourteen days following the broadcast of the announcements, to provide written confirmation of the airing of the statement to the complainant who filed the Ruling Request; and 3) at that time, to provide the CBSC with that written confirmation and with air check copies of the broadcasts of the two announcements which must be made by CHOI-FM.

The Canadian Broadcast Standards Council has found that CHOI-FM has breached clause 6 and 9 of the Canadian Association of Broadcasters' (CAB) *Code of Ethics*. By broadcasting certain nasty insults and epithets about a rival broadcaster on October 2, 2002, CHOI-FM breached the provisions of Clause 6 of the *Code of Ethics*, which requires the presentation of fair and proper comments and opinions. By broadcasting those words, CHOI-FM has also breached the provisions of Clause 9(c) of the *Code of Ethics* which prohibits the broadcast of unduly coarse and offensive language.

This decision is a public document upon its release by the Canadian Broadcast Standards Council.

ANNEXE A
à la décision
CHOI-FM re Le monde parallèle de Jeff Fillion (Décision du CCNR 02/03-0115,
rendue le 17 juillet 2003)

L'émission *Le monde parallèle de Jeff Fillion* est diffusée les jours de la semaine de 6h00 à 10h00. Voici une transcription de l'émission du 2 octobre 2002.

JF: Bon, ah, qu'est-ce qu'il y a comme sujet ce matin ? Il y en a plusieurs. On va commencer par une nouvelle qui était jasée hier. On a essayé de me courir après dans la journée d'hier. J'étais, euh, juste avant le hockey j'ai parlé à quelqu'un de TQS et après le hockey entre un rendez-vous important chez le médecin et la sortie de l'aréna j'ai eu un petit dix minutes et j'ai eu le temps de me faire poigner au téléphone par quelqu'un qui voulait avoir mon impression sur le cas André Arthur contre, plutôt, c'est le... plutôt le cas Daniel Johnson et sa conjointe contre André Arthur ou André Arthur plutôt... 'Garde on dira pas « André Arthur » puisque c'est plus les gens de Cogeco et de Métromédia qui auront à payer le cinq cent quelque mille de dollars. On me demandait mes impressions sur le dossier. Pourquoi me demander mes impressions sur le dossier, veux-tu bien me dire ?

co-animateur: Ben, controverse, animateur controverse.

JF: Mais qu'est-ce que c'est que j'ai à voir là-dedans, moé ? J'ai dit écoutez là, je pense que ma cour est pleine de mon bord; j'vas m'occuper des miennes. Je connais pas celles d'André Arthur. J'la connais pas l'histoire. J'ai pas suivi ça, je ne me suis pas arrêté à ça. Par contre, ils m'ont allumé. Puis hier soir j'ai essayé de m'informer un peu. J'ai essayé de fouiller et finalement celui qui résume le mieux la situation ce matin ça se passe dans *La Presse*. C'est Yves Boisvert qui varlope André Arthur pour commencer, mais qui par après se pose de sérieuses questions à savoir si on n'y a pas été un peu trop fort dans le jugement hier parce que il y a quand même des éléments qu'André Arthur a dit en ondes qui méritent d'être un peu plus étudiés que ça l'a été. En tout cas ça laisse une grande place à l'interprétation. Moi, ce que je retiens c'est ... 'Garde, juste m'vas vous donner un « feeling » parce que je sais pas si à huit heures et demi André Arthur pourra en discuter. J'imagine qu'il y a une clause dans l'entente qui dit qu'il ne peut pas en discuter. Souvent dans ces ententes-là on essaie d'en embarquer une. Quoique c'est pas une entente hors cour alors peut-être qu'il y a pas ce genre de clause. On verra avec lui, si il veut l'amener il l'amènera. Sauf que là-dedans, ce qui m'a fait le plus rire, c'est que, j'aimerais ça moi pouvoir poursuivre les politiciens qui nous mentent et qui nous disent des demi-vérités comme on l'a dit si bien hier Jacques Tétrault à la télévision. « Ces animateurs qui ne disent que des demi-vérités, » comme si Jacques Tétrault avait fait toute sa vie que la vérité, comme si lui était Monsieur Vérité et qu'à chaque fois qu'il ouvrait la bouche à deux ou trois heures d'émissions par jour, chaque fois qu'il parlait c'était la vérité et qu'il savait ce qu'il disait. Ce qui est impossible. Y'a pas journaliste au monde, y'a pas un animateur, y'a pas un lecteur de nouvelles qui n'a pas dit une fois une demi-vérité parce qu'il y a des, il y a toujours des choses qui nous échappent. Quand on pense qu'on a la vérité, on a un sérieux problème. Mais

ce serait plaisant de pouvoir poursuivre les politiciens à chaque fois que ceux-ci nous disent des demi-vérités. Ça me fera grand plaisir de le faire. Et c'est drôle de voir ces politiciens qui se cachent derrière des ententes qui font partie des années au gouvernement mais qui disent « mais je l'ai pas signé. C'est mon gouvernement, mais je ne l'ai pas signé l'entente. Non, donc c'est pas moi qui l'a accordée la subvention. » Pourtant la subvention était sur son bureau depuis quinze jours. C'est sûr que, gars intelligent comme un Premier ministre du Québec risque de l'être. J'imagine que Premier ministre, il a une dose d'intelligence. En sachant que sa blonde, c'est l'ex-conjointe du Directeur général du centre de ski. Ben il va dire « Boys, occupez-vous de donner la subvention-là, mais moi j'mets pas mon nom là-dedans. » Ce qui est tout à fait normal.

Donc cinq cent quelque mille et là les gens qui m'ont téléphoné hier voulaient savoir « coup donc Jeff, tu te sens comment là ? Controverse, poursuites qui s'accumulent, tu te sens comment avec le jugement qui a été donné hier ? » J'ai dit « écoutez les amis, je peux pas répondre. Je ne connais pas le jugement. Je n'ai pas lu dessus. Je ne connais pas toute l'histoire. Je ne sais pas. » Je sais une chose : quand tu t'attaques à un politicien, tu t'attaques à quelqu'un qui a des entrées à la cour du Québec. Tu t'attaques à quelqu'un qui a des contacts auprès des juges. Tu t'attaques à quelqu'un qui risque de faire mal même si tu as touché un point sensible et qui a plus qu'une onze de vérité. Tu t'attaques à quelqu'un qui a entre les mains le pouvoir. Même s'il ne l'est plus au pouvoir, il a toujours ses entrées. C'est le danger de, quand on parle de liberté d'expression, de démocratie ici, 'garde c'est bien drôle. Daniel Johnson a réussi avoir cinq cent mille piasses parce qu'il a de bons contacts. Parce qu'il a réussi à exercer une influence sur quiconque, je sais pas, mais c'était pas une cause qui méritait cinq cent quelque mille. C'est pas un dossier qui mérite cinq cent quelque mille. C'est, 'garde, c'est incroyable ce que s'est passé hier. Il n'y a plus de liberté d'expression au Québec. Ça on le savait depuis un bout là c'est pas d'hier et là maintenant c'est que tu te fermes la gueule, tu dis plus un mot, tu soulèves plus rien.

C'est comme si moi à matin quand je vous dis que comment ça que le nouveau D.G. de la Caisse de dépôt, il est partout dans les journaux puis qui est en période *cruising* avec les médias alors que personne n'y a posé de questions. On y a posé des questions sur Vidéotron et il y répond à certaines questions. Mais moi je vous dis que c'est peut-être une demi-vérité, mais allez donc fouiller un peu. Je sais moi c'est pas une demi-vérité, mais vu que Jacques Tétrault nous questionne à savoir les... « ces animateurs que sont Jeff Fillion et André Arthur, qu'on leur ferme la gueule, des gens qui ont dit de moi que j'avais le SIDA. Comment pensez-vous que les gens me donnent la main maintenant ? »

c-a: Ça c'est la meilleure.

JF: Hostie de prétentieux.

c-a: Ça c'est la meilleure.

JF: Aye, à Québec-là, il y a jamais eu un, il y a jamais eu quelqu'un qui est arrivé dans le domaine des médias qui a été aussi...

c-a: Choyé, avantaagé.

JF: Yes. Aussi, on y a déroulé.

c-a: Des journaux, des abris-bus, un show de tv.

- JF : Un bulletin de nouvelles, oui.
- c-a : Y'a rien qu'il a pas eu.
- JF: Jacques Tétrault est arrivé avec un banc où il y avait quatre-vingt mille personnes qui l'écoutaient. On lui a donné le plus beau banc radiophonique, la plus belle..., c'était de toute beauté ce qu'on lui a donné. La plus grosse campagne médiatique que j'ai jamais vue.
- c-a: Que j'ai jamais vue.
- JF: Un show à TQS.
- c-a: Oui.
- JF: Moi j'ai... D'abord je l'ai écouté le premier cinq minutes, j'ai dit « tabernac', il va tout perdre d'icitte un an. »
- c-a: C'est quand tu réussis rien avec tout ça comme avantage.
- JF: Ben oui, après
- c-a: Quand une Ferrari se fait faire par une Jordan là. Tu te poses des questions.
- JF: Aye Jordan, nous autres on roulait avec une mini Audi.
- c-a: Et encore !
- JF: Via rail...
- c-a: Encore. C'est épouvantable !
- JF: Lui il roulait en Ferrari. Il était trois secondes off d'????.
- c-a: Facile.
- JF: Hostie de pas bon.
- c-a: Ça fait manger ça.
- JF: Et la pire c'est que Jacques Tétrault a été haï par tout le monde à TQS et a été haï par tout le monde à CHRC autant ceux qui sont encore là que ceux qui ont passé pendant les années qu'il a essayé de garder leur job. Mais à cause qu'il était si posh en ondes, mais la moitié de la boîte ça fait crisser à porte. Jacques Tétrault c'est un *loser*. Jacques Tétrault c'est un prétentieux. Quand j'ai vu que Jacques Tétrault était haï par quelqu'un que je connais à l'intérieur de la boîte à CHRC qui a haï personne en trente ans dans boîte, je me suis dit « ce gars-là c'est un vomé, c'est de la mauvaise graine, c'est un arbre avec des racines pourries. » Et c'est Jacques Tétrault qui va venir me faire la morale sur la radio, hostie de stunt de sondage. Le gars était, c'est déjà, il est déjà chanceux d'avoir encore un job à Québec. Ça vous montre l'incompétence des postes de Radio-Média, ça vous montre pourquoi CHRC est rendu avec moins que

mille cent auditeurs et ça vous démontre pourquoi CHRC vend des spots à huit piasses le trente secondes. La vision...même pas capable de le crisser à porte depuis deux ans, depuis que ce gars-là a tout démoli. Jacques Tétrault, [imitant Tétrault] « ils ont même dit de moi que j'avais le SIDA. Comment pensez-vous que les gens me donnent la main aujourd'hui ? »

c-a: Ça se transmet pas par une poignée de main. C'était l'extrait

JF: Moi, j'ai jamais dit que Jacques Tétrault avait le SIDA, mais je sais une chose : me faire faire la leçon... Moi j'ai une moralité-là qui est pas à cent pour cent-là ce qu'elle devrait être, okay ? J'ai fait des petits pas de côté comme la majorité des êtres humains, mais je me ferais pas faire la morale par quelqu'un qui a une moralité plus basse que la mienne, okay ? [...]

Extrait de l'entrevue avec Jacques Tétrault: « ...quelqu'un y ferme la gueule. À Québec il y a beaucoup d'animateurs qui, comme Arthur, comme Jeff Fillion, gagnent leurs vies en disant n'importe quoi, des demi-vérités de la – »

JF: Va donc chier toé. Si toi qui travailles avec un gars qui doit de l'argent à tout le monde dans la ville de Québec, puis qui n'a aucune réputation puis t'es fier de te battre contre lui en ondes pendant une heure...

Extrait continue: « ...diffamation. Il commence être le temps qu'on régimente un peu notre industrie. On peut avoir des opinions percutantes, on peut tenir des propos qui sont choquants mais s'attaquer à la réputation des gens, leur causer des torts. Moi on a dit que j'avais le SIDA. Comment vous pensez que les gens me serrent la main maintenant ? »

c-a: [il rit]

JF: Écoutez-moi ça c'te kaka toé. Le gars veut qu'on parle de lui pendant une période de sondage. C'est son, 'garde, c'est son cri du cœur. Allez donc l'écouter pendant quinze minutes tout le monde pour lui donner un petit espoir-là. Avant qu'il s'accroche.

Jacques Tétrault, le problème... Au début des gens ont commencé à me dire que Jacques Tétrault, y'était pas si mauvais que ça. Jacques Tétrault s'est probablement un bon chercheur pour Pierre Pasco, mais Jacques Tétrault en ondes c'est un enfoiré, c'est un prétentieux, c'est un gars qui a pas d'impact, c'est un mauvais communicateur. Il a l'air d'un hostie prétentieux dans une boîte qui maintenant n'a que cent mille auditeurs ou un peu moins et qui sont tous des B.S. professionnels. Donc un prétentieux parmi les B.S., ça marche pas. Moé j'ai toujours pensé que quelqu'un qui devient prétentieux c'est parce qu'il a eu un succès quelque part. Dans le cv de Jacques Tétrault, on le cherche le succès. Y'en a pas eu nulle part. Il s'est toujours accoté sur le succès d'un autre, qui était celui de Pierre Pasco. À Trois-Rivières, pense pas qu'il a viré la ville de bord. S'il y a des gens de Trois-Rivières qui se rappellent de ça là. Mes informations me disent qu'à Trois-Rivières là il n'a fait que passer.

La raison pourquoi Jacques Tétrault n'a pas été capable... On y demandait pas de garder les cotes d'écoute d'André Arthur; c'est impossible. Mais sur quatre-vingt

mille au quart d'heure Jacques Tétrault aurait dû en garder au moins quarante mille, pas vingt mille. Mais c'est parce que Jacques Tétrault, il n'y en avait rien à foutre de travailler puis d'essayer d'être un bon communicateur et d'être un excellent *morning man* dans une guerre de *morning man* à Québec. Il avait rien à foutre parce que quand il était arrivé à Québec, la seule chose qui l'intéressait c'était la petite fille. C'est toute. La seule raison.

T'sais là, quand, t'es d'dans une réunion pour qu'on essaie de t'mettre ça track après trois semaines que t'étais dans le champs-là, puis que le téléphone cellulaire sonne puis c'est une porte-parole de centre d'achat qui appelle puis qu'il doit quitter la réunion, qui est une réunion très importante pour la réorientation de l'émission, on voit les priorités de la personne. La seule raison pourquoi Jacques Tétrault est un, est un pas bon c'est parce qu'il n'a pas travaillé comme du monde.

Extrait d'entrevue avec Jacques Tétrault: « Et les clients qui encouragent ces entreprises-là devraient avoir quelques remords de conscience aujourd'hui. Et les gens qui écoutent ceux qui blasphèment comme ça à longueur de journée. »

JF: Sous entendu : « Les clients devraient acheter de la pub chez nous pour payer mon salaire et ainsi qu'on ait un espoir à CHRC de rester ouvert. Venez annoncer chez nous à huit piasses du spot, vous aurez pas de résultats, mais au moins vous aurez bonne conscience. »

Extrait continue: « ... pour la réputation. Des gens doivent se poser des questions. C'est beaucoup d'argent. Un journal ne peut pas imprimer n'importe quoi, il est responsable. Pourquoi est-ce qu'à la radio et à Québec surtout on devrait avoir le droit de dire n'importe quoi sur n'importe qui et toujours s'en tirer et être considéré comme une vedette. »

Interviewer: Vous avez ressenti que c'est pire au Québec ?

JT: C'est pire à Québec. C'est la pire de toutes les villes de Québec, du Québec. C'est la pire.

Interviewer: Pourquoi ?

JT: Je sais pas. Les gens semblent raffoler de ça et ils ont été élevés là-dedans, mais je pense que ça doit changer.

JF: Ah mon Dieu Jacques. Merci de ces grands conseils. Veux-tu prendre ton char et ta van et décalisser à Montréal ?

c-a : Pauvre Jacques.

J.F. T'sais, des demi-vérités. Christ, on jase, on fait un journal par matin, pendant trois heures et demi de temps. On en remplit un si tout ce qu'on disait était écrit écrit. Nous sommes capables de remplir un journal plus épais que *Le soleil*.

Des demi-vérités C'est-tu une demi-vérité ça que Henri-Paul Rousseau est en

train de faire le tour du Québec pour essayer de nous dire qu'il a pris contrôle de la Caisse de dépôt mais que personne lui demande « aye, c'est-tu vrai ça qu'on a rayé encore des valeurs sur Vidéotron, que finalement le deux point neuf milliards que la Caisse a mis y'en reste juste quatre cent millions ? C'est-tu vrai ça qu'y'a rien qu'un milliard de rayé qui été rendu publique puis les autres vous le retenez pour pas, pour essayer de garder un semblant de crédibilité ? »

C'est peut-être une demi-vérité parce qu'il n'y a pas un hostie de journaliste qui travaille. Ça fait trois jours que je le dis. J'peux pas le faire là. J'ai pas une salle de nouvelles comme dans les journaux où est qu'ils sont soixante, puis dans les postes de RDI puis de Radio-Canada, ils ne savent plus quoi faire. 'Garde, téléphonez donc un peu. Fouillez donc un petit peu. Magnola, c'est-tu sur le bord fermez ça ? Comment ça que je sais ça moé ? Demande à un journaliste quelque part qu'est-ce qu'il sait, des demi-vérités, qu'il ne reste qu'à confirmer ?

Vous lancez de temps en temps des morceaux de pain, pour voir si ça va ramasser des truites dans le fond du lac. De la mouche, ça fait pas tant qu'à moi. De la mouche, ça marche de temps en temps, mais de temps en temps ça prend une couple de petits morceaux de pain. Tu vas voir que le banc va arriver. Temps en temps tu lances des morceaux de pain, il y a rien qui arrive. Ça arrive aussi ça. On s'amuse avec ça. On tire des, de l'information qu'on reçoit d'un bout, qu'on reçoit d'un bord ou de l'autre. Vous allez me dire à matin qu'André Arthur, il n'avait pas raison de parler du sujet pour lequel il a été euh ... c'est pas sermoné là mais c'est s'est fait vider des poches même si dans son cas c'est l'employeur qui défraie les montants. Je veux juste vous lire Yves, euh –

c-a: Boisvert.

JF: Boisvert. Yves Boisvert de *La Presse*, okay ? Comme ça Daniel Johnson ne pourrait pas me poursuivre. Je vas juste lire le texte mais faites-en donc ce que vous voulez. Puis dites-moi donc que ça mérite cinq cent mille ou posez-vous donc des questions si c'est l'élite politique qui est tellement fort et puissant qu'il peut avoir ce qu'il veut. Voici l'histoire. D'abord faut comprendre dans cette histoire-là que le D.G. de Stoneham et de Ste-Anne à l'époque était un dénommé, Marc Blondeau. C'est-tu ça, hein Dom ? Il avait les deux lui ? Ou juste Stoneham ?

c-a: Je peux pas te confirmer s'il avait les deux.

JF: Hein ?

c-a: Je ne peux pas te confirmer s'il avait les deux.

JF: Si je me rappelle c'était les deux. Il était en charge des deux. Marc Blondeau avait une femme. Marc Blondeau avait une femme. Cette femme l'a quitté comme ça arrive à des centaines de milliers d'hommes en Amérique à chaque année. Elle est partie pour plus haut parce qu'elle a trouvé que Marc c'était pas encore assez. J'sus pas contre ça moi, des gens qui ont un but dans la vie et qui focussent sur ce qu'il y a de meilleur. Elle, elle voulait avoir le Premier ministre. Elle voulait se taper le Premier ministre puis tiens, elle a monté d'échelon en échelon. Elle ne pouvait pas partir avec un garagiste, elle avait été avec un D.G. de centre de ski.

c-a: Ou avec Jacques Tétrault.

JF: J'voulais pas dire Jacques Tétrault là. C'est quoi le rapport ?

c-a: Ben c'est parce que tu viens de dire qu'elle voulait monter.

JF: Ben là.

c-a: Elle a choisi la bonne personne pour monter. Elle a choisi un Premier ministre.

JF: Cette personne-là était donc avec le Premier ministre quand le gouvernement du Québec, que Daniel Johnson dirigeait, a accordé un million, un prêt sans intérêt au centre de ski Stoneham. Et la madame travaillait encore pour le centre de ski en tant que consultante. Je vous lis le texte de Yves Boisvert. Vous en ferez ce que vous voulez okay ? Yves Boisvert dans *La Presse*, il déteste André Arthur, mais donnez-lui, on va lui donner quelque chose, c'est qu'il est capable de voir clair quand même. Il soulève le questionnement et dit « écoutez là, peut-être qu'on peut détester André Arthur pour ce qu'il a fait, mais c'est tout justifié ça ? »

[Fillion lit texte de l'article] « La demande de subvention d'un million émanait de la Société de développement industriel et avait été approuvée par plusieurs personnes. Mais Daniel Johnson l'a laissée sur son bureau quinze jours quand il était ministre de l'industrie et du commerce sans jamais la signer. C'est son successeur Pierre McDonald qui l'a autorisée. Il était donc faux de dire que Monsieur Johnson avait autorisé une subvention. Fallait comprendre que dans les coulisses Monsieur Johnson a dit, t'sais, 'je peux pas signer ça de par mes relations personnelles.' Il a fait le geste qu'il fallait faire : il n'a pas signé. Sauf que l'interrogation n'était pas complètement gratuite. Après avoir quitter l'industrie-le commerce, Monsieur Johnson est devenu président du Conseil du trésor responsable ultimement des finances de l'état. Et même s'il n'a rien eu à voir avec ce prêt, son gouvernement l'a autorisé. Hors, Madame Marcil qui était la blonde de Daniel Johnson et l'ex du D.G. du centre de ski Stoneham avait gardé un lien avec Stoneham. Elle était consultante pour le centre de ski et son contrat plus tôt prévoyait qu'elle serait rémunérée notamment en fonction de l'augmentation du chiffres d'affaire du centre de ski qu'elle toucherait donc zéro point cinq pour cent de plus sur l'augmentation du chiffres d'affaire. »

Est-ce que les propos d'André Arthur étaient vraiment sans fondements ? Suite à ça là ? Est-ce qu'il avait pas plus qu'une demi-vérité ? Comment le juge a pas pu dire « voyez-vous, il y a des choses qui ne sont pas palpables, il y a des choses qu'on ne peut pas vérifier. » Pourquoi l'entente n'a pas été signée pendant les quinze jours qu'elle a été sur le bureau ? Est-ce que c'est une stratégie ou c'est vraiment qu'il ne voyait pas de lien entre sa relation avec son... sa conjointe ? Et le fait qu'elle était auparavant avec le D.G. de Stoneham ? Y'a pas un juge qui peut être dans la tête de Monsieur Johnson. Y'a pas un juge qui était dans les coulisses. Y'a personne qui peut savoir ça là. Il y a plein de subtilités là-dedans que personne, il y a plein de vérités qu'on ne connaîtra jamais. Comment un juge a pu accorder cinq cent quelque mille à Johnson puis à sa conjointe, maintenant son épouse ? Parce que là-dedans il y a des choses que ni le juge ni André Arthur connaissent. Seul Daniel Johnson et son épouse sont vraiment au courant de l'histoire. Ah, parce qu'ils ont juré sur la Bible?! [Il rit.] Ben oui. Ça me fait rire moé.

c-a: Ça doit plus déranger grand monde.

JF: Ben oui. Voyons, t'sais. Des demi-vérités. Comme si y'avait qu'André Arthur qui

disait des demi-vérités. Comme si, comme si les carrières des politiciens, de Daniel Johnson et compagnie n'ont pas été bâti avec des demi-vérités. Jacques Tétrault qui nous fait la morale.

c-a: Le sermon.

JF: Le sermon. Aye, une chance qu'on a, *thank god for* Jacques Tétrault.

c-a: Une chance qu'il est là.

JF: Yes. Le défenseur de la moralité. Aye, le défenseur de la vérité. Comme si notre monde était rempli que de vérité. Hostie est bonne.

c-a: On dit que pour Stoneham, Monsieur Blondeau non seulement il était le D.G. il était aussi propriétaire.

JF: Bon.

c-a: Mais il n'a rien à voir avec le Mont Ste-Anne.

JF: Il n'a rien à voir. C'est lui qui a vendu Stoneham à celui que l'a en ce moment.

c-a: Ah, *Mister* Locke.

JF: Yes. Qui lui maintenant est financé par un Monsieur assez puissant, du domaine pétrolier. On a sa photo dans le journal ce matin. On va parler tantôt des relations de travail à Mont Ste-Anne.

[...]

Co-animateur: J'ai en ligne Daniel qui a pris la peine de s'arrêter. Il veut te parler, il veut t'entretenir de ton sujet avant.

JF: Oui Daniel ?

D: Salut Jeff.

JF: Bonjour.

- D: J'ai quarante six ans. J'ai été élevé moi, malgré moi, mes parents étaient des fans de CHRC. Alors ils écoutaient André Arthur. Au début j'étais pas d'accord avec, j'étais comment pourrais-je dire ça... J'étais plus jeune, plus rebel, puis qu'est-ce qu'il disait j'écoutais pas, c'était la radio de mes parents. Alors c'est de même que ça marchait. Asteur, quand je leur dis que j'écoute Jeff Fillion, ah voyons donc, voyons donc. J'ai dis ça ce compare, c'est parallèle comme on peut dire. Hier quand j'ai vu le reportage puis j'ai vu le trou de cul à Tétrault, excuse-moi l'expression-là, mais si tu me permets de juger premièrement lui qui a pas trop trop plus de classe, puis moé qui se permet de le zapper comme toi-même tu fais, je me dis il y a personne qui parlait là-dedans. La raison est que si lui a été poursuivi pis si y'a gagné, c'est bien plate. Pis c'est sûr que c'est pas la première poursuite qu'il a, ni toé j'imagine.
- JF: Non, 'garde, les poursuites, viennent malheureusement pour Jacques Tétrault avec l'écoute. Donc Jacques Tétrault n'aura jamais de poursuites; y'a pas d'écoute.
- D: Mais c'est ça. Si personne l'écoute, c'est probablement parce qu'y'é pas intéressant.
- JF: Ça, 'garde, le seul bon juge c'est les cotes d'écoute. Désolé là pour Jacques Tétrault, mais c'est ça. Et Jacques Tétrault n'a jamais eu de poursuites parce que maintenant on peut poursuivre pour n'importe quoi. Jacques Tétrault, si je l'écoute je vas te... 'garde, je vas le *taper* pendant une heure et je vas te sortir cinq à dix sujets sur lesquels il pourrait être poursuivi. C'est rendu comme ça aujourd'hui, on peut poursuivre pour rien. Mais Jacques Tétrault ne sera jamais poursuivi parce que personne l'écoute. Et ça c'est *tough*. Quand t'as besoin d'aller te montrer à tv pour faire passer tes idées parce que quand tu le dis à radio ça dérange personne t'as un hostie problème. Moi j'ai pas besoin de m'en aller à TQS pour aller affirmer ce que je pense. M'a attendre dans mon émission pour le dire. Ça aura plus d'impact, y'ay a plus de monde qui écoute que TQS.
- D: Mais c'est ça. Hier j'ai remarqué qu'ils ont essayé de, de t'interviewer. Moi je riais dans ma barbe, j'me disais, quin, [???]. Mais j'ai trouvé Tétrault hier petit. Mais petit, tout petit, petit, *cheap*. Je me suis dis un gars de la radio qui se permet de dire des affaires de même, surtout quand après que TQS vient dire qu'à Québec il y a une marché pour ça.
- JF: Et le pire là-dedans c'est que la maudite frais-chier qui travaille à TQS, qui a 25 ans qui en a l'air de 37 avec ses petits complets et son bec en cul de poule puis qui est tout le temps là là, [Fillion imite l'animatrice en question] « Et ben ce soir on apprend une petite nouvelle...d'abord l'animateur controversé-là, André Arthur, qui a été accusé et il y en a qui ne sont pas vraiment contents. Plus de détails après la pause. » Et là a commence son introduction nous disant que « On a rencontré un animateur très controversé de la région de Québec, Jacques Tétrault . Monsieur Tétrault nous dit qui suit. » Aye, Jacques Tétrault l'animateur controversé ! [Rires] Aye, es-tu bonne ? Hier j'ai été très poli pour les personnes qui m'ont téléphoné parce que c'est Danny qui m'a téléphoné et j'aime beaucoup ce que Danny fait et Danny était tellement écoeuré par les nouvelles *cheap* de TQS qu'il a remis sa démission cette semaine. Danny, je lui ai répondu et ça m'a

fait plaisir. La fille qui a fait le reportage m'a téléphoné, je lui retourné son téléphone. Je lui ai répondu les choses que moi je voulais répondre, mais je dis 'garde, « oublie ça là, ça m'intéresse pas. » Non. J'ai été trop interrogé souvent par la télévision, j'fais des commentaires de cinq minutes et ils prennent les trente secondes les plus insignifiants de ta réponse et laissent tomber les quatre minutes les plus importantes.

c-a: Pour donner l'angle désirable à l'information.

JF: Exactement.

D: Et Jeff, toi ton *feeling* à toé là, on a quand même pour moi je calcule on a une radio qui est quand même plus large que celle que Montréal. Montréal ses larges discours, c'est pas plus large que ça. À Québec on a de quoi de diversifié et je trouve *cheap* que ça se passe de même entre animateurs. Ce *speech*, ce *speech* que lui faisait là y'était malfaisant. Il était, c'était *mean*, c'était malfaisant.

JF: Monsieur, Monsieur, ça n'est pas malfaisant. C'est le cri de désespoir d'un animateur qui n'a pas de cotes d'écoute et qui veut faire un dernier *stunt* de sondage pour faire parler de lui parce qu'en ce moment, on est en cotes d'écoute et c'est à tout prix. Il doit, il doit, dans son cas, se passer quelque chose.

c-a: Paradoxalement, je te dirai que la pub dans le journal aujourd'hui, il dit qu'un mot vaut mille images, mais hier il s'est ben servi de l'image hein ?

JF: Yes. Ah oui.

c-a: On s'intéressait jamais à lui là.

D: Merci mon Jeff.

JF: Merci beaucoup.

D: Salut.

JF: Jacques Tétrault est quelqu'un qui n'a pas de succès à la radio. Donc c'est pas grave là. T'sais, la seule chose qu'il veut c'est ce que j'fais en ce moment, c'est que j'en parle. Et surtout les gens de TQS qui ont passé leur message, qui ont pris un messenger en Jacques Tétrault. Et j'ai surtout remarqué aussi qu'on a reparlé du sujet pendant la demi-heure réseau de Luc Mongrain, ce grand défenseur et qui n'a ajouté aucun commentaire au reportage. Chieur comme il est. Par contre il est revenu plus tard en nous présentant un petit bout d'entrevue qu'André Arthur a donné à Pierre... Pierre Marcotte il y a pas plus tard que deux semaines à Canal Vox où André Arthur nous disait qu'il avait, il avait jamais

perdu plus de dix-sept mille dans une poursuite et là Jean-Luc Mongrain de revenir en disant [Fillion imite la voix de Mongrain] « et on vous rappelle qu'André Arthur a été, euh, accusé et reconnu coupable et il doit maintenant payé cinq cent quinze mille dollars » avec un petit sourire en coin mais pas d'autres commentaires. Chieurs comme les gens de Montréal peuvent l'être. Jean-Luc Mongrain puis Jacques Tétrault ça c'est de la même race. Des chieurs.

c-a: Suivent le train.

JF: Les chieurs. La radio de Québec est une radio, c'est épouvantable.

c-a: Ici tout particulièrement à Québec on aime ça.

JF: [Imitant Tétrault] « Ah les gens de Québec là ont un examen de conscience à faire... » Prends donc ton char puis décrisse donc pas bon.

[...]

JF: Qu'est-ce qu'il y a dans showbiz Marie ?

MS: Barry White est vraiment malade.

JF: J'pensais que t'allais me dire qu'y'était mort.

MS: Non.

JF: Oh.

c-a: Pas encore.

MS: Non. Il a un de ses reins qui est très malade. Il est sur dialyse présentement. Il est à l'hôpital. Il va avoir besoin d'une greffe.

JF: [fait imitation de la voix très basse de Barry White] *Oh yes. Oh yes.* Eh taberwette, il devrait avoir du monde en deuil à Radio énergie. [Rires]

MS: Et ça m'a fait rire parce que dans mon Penthouse ce mois-ci, qui est particulièrement cochon en passant, ...

- JF: À Radio énergie, ils essaient d'être « rockers » mais dans le fond eux-mêmes sont toutes des amateurs de Barry White. Ils l'adorent. Je me rappellerai toujours quand je travaillais pour eux, à un moment donné on avait fait une transition entre l'employeur qui était propriétaire de la station et le temps où on est devenu propriété de Radio énergie et qu'on commençait à nous envoyer leur merde de Montréal. C'est-à-dire, des *logs* de musique qui sont faits des journées et des journées d'avance et qu'à chaque jour il y avait au moins deux à trois « tunes » de Barry White qui dataient de 15 ans.
- co-a: Barry White au Saguenay, t'sais.
- JF: Ben christ, j'l'ai mettais pas.
- co-a: [fait imitation de Barry White] Oh yeah.
- JF: Vois-tu ça, mettre ça là? J'avais un, je regarde et c'est marqué « Jeff Fillion, Directeur des programmes ».
- co-a: Il se serait fait tirer lui.
- JF: Comment est-ce que j'aurais fait pour rentrer dans la chambre de hockey [c-a rit] avec mes chums. Entendre Barry White. J'ai jamais, en trois ans, jamais. Chaque fois qu'arrive un Bee Gees, un Barry White, un Diana Ross, crisse, c'était, 'garde, il y avait une commande de passée aux animateurs : tu mets un AC/DC ou un Van Halen, es-tu clair ? « Ah oui, mais c'est ça de Montréal. » « *I don't fucking care !* »
- c-a: [?]
- JF: Eh Barry White. Crisse. J'salirai pas mon nom hostie pour un imbécile de Montréal qui se croise en écoutant du Barry White.
- MS: Mais il serait peut-être pas les seuls à se croiser parce que selon des scientifiques, on a découvert que les homards en aquarium se reproduisent excessivement plus rapidement...
- JF: Quand ils entendent Barry White ?
- MS: ...lorsqu'ils faisaient jouer du Barry White. [Rires]
- JF: Est-ce qu'il y en a, est-ce qu'il y a des gens qui savent pas c'est quoi Barry White ? D'après moi, il y en a qui savent pas c'est quoi là parce que ce n'est pas quand même assez lointain.

- c-a: Mais essaie *Ally McBeal* là.
- JF: Oui, *Ally McBeal* là, on sortait tout partout là.
- c-a: La plus grosse voix de la gang c'est Barry White.
- JF: C'est la plus grosse voix. Il est, c'était-tu mauvais.
- c-a: C'était quétaine.
- JF: Mais vraiment là, les gros tripeux de Barry White, 'garde, il y a, c'est plein à Montréal.
- c-a: [chante comme Barry White] *My darling*.
- JF: [chante comme Barry White] *My darling. Oh yeah. Oh baby.* [Les animateurs rient] Hostie. Vomir.
- c-a: Atroce.
- JF: Donc on attend la ... On attend sa mort avec impatience.
- MS: J'pensais que tu allais lui offrir un de tes reins.
- JF: Oh oui. 'Garde, je suis sûr qu'André Lallier de CKMF à Montréal est déjà au téléphone en train de voir, de lui offrir un de ses reins.
- c-a: [??] en a un, toi.
- JF: Yes. Tous les employés de CHIK et de CKMF sont sur la liste des donneurs. On va essayer de trouver le rein compatible. On veut sauvegarder Barry White.
- c-a: Il s'est ouvert tout seul chez eux quand il l'a su.
- JF: Ils peuvent ben essayer de faire semblant qu'ils sont « rockers » eux-autres. Gang de fifis.

ANNEXE B
à la décision
CHOI-FM re Le monde parallèle de Jeff Fillion (Décision du CCNR 02/03-0115,
rendue le 17 juillet 2003)

I. La plainte

La plainte suivante fut reçue par le CRTC le 3 octobre 2002 par l'entremise du formulaire de plainte sur son site web. Le CRTC l'a acheminée au CCNR selon la procédure établie:

CHOI (radio x) Québec. *Le monde parallèle de Jeff Fillion*. Propos tenus par J. Fillion le 1er octobre 2002 de 6:30 à 7:05. Agression verbale absolument gratuite et vulgaire envers les animateurs Jacques Tétrault et Jean-Luc Mongrain. Propos méprisants en ce qui a trait de la profession journalistique (en admettant que comme tout le monde, lui aussi utilise des demi-vérités). Propos méprisants envers les gaies qualifiés de "fifs" (et ce à toutes les semaines). Mépris de ceux qui apporte une opinion contraire à la sienne (exemple du 18 septembre vers 7:00 où il s'est permis de ridiculiser une femme appuyant la ratification de l'entente de Tokyo [sic] en lui demandant une question aussi insignifiante et sans but en lui demandant le nombre de sécheresse survenue dans l'Ouest canadien dans l'année 1940 et devant son impossibilité évidente de répondre, Fillion l'a accusée de ne pas se renseigner : franchement voire si on compare des années précises pour traiter du thème de la pollution !!!). Démagogie, maccarthisme même (il engage aussi une sorte de chasse aux communisme à l'image du sénateur des années 50), homophobie finalement du nazisme ! Abuse de la liberté de parole !!

Le plaignant a envoyé la courte note suivante le 4 octobre :

Veillez prendre note que les propos retenus ont eu lieu MERCREDI matin le 2 OCTOBRE et non le 1er comme je l'avais mentionné.

Merci !

II. La réponse du radiodiffuseur

CHOI-FM a répondu au plaignant le 5 novembre :

La présente fait suite à votre plainte du 3 octobre 2002 laquelle nous fut expédiée le vendredi, 18 octobre 2002 à ou vers 16h38 et dont nous avons pris connaissance le lundi, 21 octobre 2002. Celle-ci nous fut remise pour attention et réponse.

Nous avons écouté attentivement les propos auxquels vous faites référence dans la vôtre ainsi que ceux tenus le 2 octobre selon votre plainte modifiée, entre 6h30 et 7h05, de même que ceux dont vous faites référence dans votre exemple, soit ceux du « 18 septembre vers 7:00 (sic) ».

La seconde section de votre plainte rédigée en un bloc, donc à compter de « Propos méprisants envers les gay (sic) ... » est extrêmement confuse. Elle semble être une suite de mots sans liens. Ces mots tels « Démagogie, maccartisme même (...), homophobie finalement du nazisme » ne pointent aucun propos et ceux pointés par référence au 18 septembre 2002 sont erronés puisque nous n'avons rien retracé qui s'apparente à votre exemple. Nous ne sommes donc pas en mesure de répondre à cette section de la plainte, de par sa confusion, son contenu étant essentiellement des insinuations gratuites et son absence de fondement tant factuel que légal mais nous y reviendrons plus loin.

Quant à la première partie de la plainte, visant les propos tenus entre 6h30 et 7h05 par l'animateur Jean-François Fillion, nous avons écouté lesdits propos à plusieurs reprises. Avec respect pour votre avis, nous ne pouvons adhérer à votre vision de la situation quant à la présumée agression gratuite que vulgaire qu'aux propos qu'il prête à l'animateur Fillion relativement à une supposée admission quant aux demi-vérités le tout étant des « propos méprisants en ce qui a trait à la profession journalistique ». Les propos tenus sont des répliques à des attaques de messieurs Tétrault et Mongrain à l'égard de messieurs André Arthur et Jean-François Fillion. Le tout a été fait suite à la décision de la Cour supérieure dans l'affaire Johnson/Marcil (no 500-05-042565-984). Le contexte, dans ce cas-ci, a une importance capitale. Messieurs Arthur et Fillion sont au centre d'un battage médiatique d'envergure. D'autre part, les questions soulevées sont celles ayant trait à la liberté d'expression, la liberté de presse, leurs étendues et leurs limites.

Ceci étant, plusieurs éléments militent en faveur de la légitimité des propos prononcés et nous les résumons comme suit :

1. Évidemment, la liberté d'expression et la liberté de presse;
2. Le droit de critiquer, même de façon sévère, les personnalités publiques quant à leurs fonctions publiques, en l'espèce des journalistes;
3. Le droit d'émettre des opinions, même lorsqu'elles suscitent la controverse, lorsqu'il s'agit de traiter d'un aspect d'un sujet d'intérêt public;
4. Le fait que plusieurs médias ont déjà traité le sujet suite au jugement dans l'affaire Johnson/Marcil et que ce traitement a impliqué, dans plusieurs cas, une attaque à l'endroit de messieurs André Arthur et Jean-François Fillion;
5. Le fait que d'une manière plus spécifique, messieurs Mongrain et Tétrault ont eux-mêmes sévèrement critiqué messieurs Arthur et Fillion;
6. Le fait que l'animateur Fillion exerçait alors un « droit de réplique ».
7. Les propos tenus sur les ondes de notre cliente rencontrent tous les critères établis par nos tribunaux relativement aux commentaires loyaux.
8. Le traitement de l'aspect « demi-vérités » ne fait que questionner la prétention de certains animateurs et/ou journalistes de posséder la vérité avec un grand " V " et relativise ces prétentions tout en mettant le public en garde contre ce que certains médias leur présente comme une vérité pure à 100%;
9. Dans tous les cas, les opinions émises sont tout à fait justifiables quant au contexte et au format de l'émission présentés, soit le traitement d'actualité, parfois avec humour, parfois avec sarcasme, parfois avec ironie, parfois en utilisant la caricature et l'exagération pour stimuler l'opinion publique. Il s'agit

d'une émission de divertissement et non d'information et/ou d'affaire publique.

Vous semblez être un de nos fidèles auditeurs puisque cette plainte n'est pas la première du genre que vous mettez à l'attention soit du CRTC (référence 60980) ou la présente au CCNR, quoi qu'à l'époque de celle soumise au CRTC, vous vous présentiez sous le nom de XXX. Nous constatons par vos nombreuses références, même si la plupart sont erronées ou l'utilisation de « et ce à toutes les semaines », que vous nous êtes très fidèle. Cependant, la teneur de vos propos, qui ne sont ni justifiés, ni justifiables, ni appuyés telle la seconde partie de votre présente plainte, nous amène à croire, sans l'ombre d'un doute, que vos motivations ne sont pas d'émettre des opinions ou des doléances dans le but d'améliorer l'émission critiquée ou de vous plaindre de propos qui vous ont vexé personnellement.

Au contraire, la teneur et la forme de vos propos constituent de graves accusations et prêtent à l'animateur concerné des qualificatifs hautement diffamatoires (démagogie, maccartisme, homophobie, nazisme). La présente plainte, du moins dans sa seconde partie, est clairement animée par la mauvaise foi et constitue une intention de nuire à la station de radio CHOI-FM et à l'animateur Jean-François Fillion. Cette intention de nuire se reflète sur l'ensemble des plaintes que vous avez formulées. En conséquence et avec respect, nous sommes d'avis que l'ensemble de vos griefs devraient être rejetés.

Dans l'attente, veuillez agréer,XXX, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le plaignant a demandé que sa plainte soit poursuivie par le CCNR.